CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E13796** **VALABLE JUSQU'AU** **25/10/2027**

ÉDITÉ LE 30/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/1994

Raison sociale : ENTREPRISE DE MACONNERIE MARY ET FILS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/02/2022

Capital : 7 622

ZAC LE LUC
79410 ECHIRE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIORT 398630772

Siret : 398 630 772 00026

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5420821

Assurance Responsabilité Travaux :
GENERALI IARD AU 813085

Assurance Responsabilité Civile :
GENERALI IARD AU 813085

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Téléphone : 05 49 08 11 77 **Fax :** 05 49 08 20 60

Portable : 06 38 10 86 13

Responsabilité légale :
JUNOPARTNERS (849 541 941) / DE ROZIERES NOÉMIE PRÉSIDENT

Site Internet : www.e-m.construction

E-mail : noemie@entreprisemary.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 331 526 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2113	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité supérieure)	23	14/10/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/09/2026 15:41

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.